

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : registre de commerce

*Objet de la prestation : Déclaration sur le commencement ou la reprise de
l'activité d'une personne physique*

Conditions d'obtention

Toute personne voulant exercer le commerce et ayant qualité de commerçant au sens du code de commerce.

Pièces à fournir

- remplir un formulaire
- Copie de la carte d'identité nationale
- Copie de patente
- Copie de l'acte d'exploitation d'un local commercial.
- Déclaration sur l'honneur par le commerçant qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction ou d'incapacité de l'exercice de l'activité commerciale.

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la déclaration au greffe du registre commercial - Contrôle du dossier - délivrance d'un numéro d'inscription ou le refus de la demande. | <p><i>Greffe du registre de commerce du tribunal de premier instance</i></p> | <p><i>Pendant un mois à partir de la date du commencement d'activité</i></p> |

| Lieu de dépôt du dossier |
|---|
| <p><i>Service : Le greffe du tribunal de première instance du lieu de l'exploitation de l'activité</i></p> <p><i>Adresse : Lieu du Tribunal de première instance concerné</i></p> |

| Lieu d'obtention de la prestation |
|--|
| <p><i>Service : lieu de dépôt du dossier</i></p> <p><i>Adresse : lieu du Tribunal concerné</i></p> |

| Délai d'obtention de la prestation |
|---|
| <p><i>5 jours</i></p> |

| Références législatives et / ou réglementaires |
|--|
| <p><i>La loi n° 95-44 du 2/5/1995 relative au registre de commerce</i></p> |